

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 22 JUIN 2026

Convoqué le lundi 15 juin 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 22 juin 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Martine MAGNE, Alain BENSACKOUN, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Léa BOYER, Pierre MARTIN, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Jean-Claude ROUILLON, Marie-Christine PEYRIC, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Cyril LAURENT, Emiliano HACQUEL, Lucette CAMACHO, David VIEUX, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Thibault PELLISSIER.

POUVOIRS (5) : Michèle VEYRET (*pouvoir à Marie-Christine PEYRIC*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Laurent DOUDOUX (*pouvoir à Daniel CANAL*), Méryl FRIZON-DEBIERRE (*pouvoir à Raphaël NAVARRO*), Sandra CARTULAT (*pouvoir à Alexandre BELAIR*).

ABSENT EXCUSÉ (1) : Vincent BEHGDAD.

OBJET : Acquisition d'un ensemble immobilier - 871, Montée de Silhol à Alès

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis de la Commission d'Urbanisme du 15 juin 2026,

Considérant que les Consorts CHANEL, ou toute autre personne pouvant s'y substituer au moment de la régularisation de la vente, sont propriétaires de la parcelle cadastrée section BC n°66, 871 Montée de Silhol, d'une superficie de 927 m², supportant une habitation,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des élèves et de leurs accompagnants aux abords de l'école communale,

Considérant que le stationnement actuel, insuffisant et souvent anarchique, génère des situations de danger immédiat et entrave la fluidité de la circulation publique,

Considérant que cette acquisition permettrait la création d'un parking en lieu et place de cette habitation afin de permettre aux parents d'élèves de l'école de stationner en toute sécurité leurs véhicules,

Considérant que le bien est proposé à la vente au prix de 120 000,00 € (cent vingt mille euros),

Considérant que le montant de la cession est inférieur à 180 000,00 €, la consultation des services de France Domaine n'est pas nécessaire,

Considérant que les parties ont trouvé un accord au prix global de 120 000,00 € (cent vingt mille euros),

Considérant que les frais de transfert de propriété seront à la charge de la Commune d'Alès,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

d'acquérir, aux conditions susvisées, l'ensemble immobilier situé 871, Montée de Silhol à Alès,

AUTORISE

Monsieur le Maire à agir au nom et pour le compte de la Ville d'Alès afin de procéder à l'acquisition de cet ensemble immobilier et à signer tous les actes et documents se rapportant à cette opération.

Votants : 42
Pour : 42 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le secrétaire de séance

Thibault PELLISSIER



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Christophe RIVENO

